

PREFECTURE DE
(DRLP - bureau de la circulation - Tel :)
DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
(Tel :)

**DEMANDE D'HOMOLOGATION
OU DE RENOUVELLEMENT D'HOMOLOGATION D'UN CIRCUIT
DESTINE A LA PRATIQUE DES SPORTS MECANIQUES**

Code du Sport : articles R.331-35 à R.331-45.

Pour être recevable toutes les rubriques de cette demande doivent être complétées et le formulaire doit être daté et signé par l'organisateur.

La demande doit être adressée à la Préfecture ou Sous-préfecture dans un délai de 3 mois avant la 1^{ère} épreuve ou avant la date de péremption du dernier arrêté si le circuit est déjà homologué.

Date d'envoi du dossier :/...../.....

Date de réception préfecture :

Nature du circuit

Dénomination du circuit :
.....

Circuit permanent situé hors des voies ouvertes à la circulation publique

Circuit permanent empruntant la voie publique: en partie exclusivement

Revêtement piste :

Asphalte Terre Mixte Autre

Adresse :
.....
.....

Propriétaire : M..... Exploitant : M.....

Nom du demandeur de l'homologation :

Adresse :

Tel : Fax.....

Mail :

Qualité : Représentant une personne morale si oui laquelle :

Personne physique

Fonction : propriétaire gérant : Autre

Affiliation à une fédération : si oui
laquelle ?.....

Types d'utilisation du site prévus :

Entraînements enseignement compétitions Autres

Vitesse maximum susceptibles d'être atteinte en un point du circuit : Km/h

Types d'engins envisagés :

Motos Quads Autos Karts Autres

Détail des catégories fédérales envisagées :

Utilisateurs potentiels :

Jours et horaires d'utilisation envisagés :
.....

Description du site :

Communes concernées, qualification et n° de la voie publique (en cas de circuit empruntant celle-ci)

.....
.....
.....

Emprise totale de l'enceinte m²

Enceinte entièrement close oui non

Moyens de contrôle de l'accès au site :

.....
.....

Distance à laquelle se situent les riverains les plus prochesmètres.

Le terrain a-t-il fait l'objet d'une autorisation d'installations et travaux divers (L 442-1 du code de l'urbanisme) ?

Non oui Date de la demande

Piste

Longueur :mètres

Largeur :mètres

Longueur de la plus grande ligne droite :mètres.

Distance de la ligne de départ au premier rétrécissement ou virage : mètres.

Nature des accotements :

Configuration de la grille de départ

.....
Dispositif délimitant la piste (talus, pneus, rails, murets, dispositifs amovibles etc ..) :

Intérieur piste :

Extérieur piste :

Nature des obstacles situés à moins de 10 m du bord de piste

.....

.....
.....
Type de protection de ces obstacles
.....
.....

Dispositifs permettant des activités nocturnes

Postes de commissaires :

Nombre : Aménagements :
.....

Zones accueillant du public :

Nombre de zones d'accueil du public, debout :
.....

Situées à.....mètres minimum du bord de piste.

En surplomb au même niveau que la piste

Dispositifs de protection :
.....
.....

Tribunes Nombre : Capacité totale de spectateurs assis :

Installations annexes (spécifier pour chacune si fixe ou provisoire) :

Stands Direction de course Autres locaux administratifs
.....
.....

Locaux techniques Infirmierie

Zone de ravitaillement en carburant

Parc coureurs :

Autres :

Sécurité :

Emplacement des postes de secours :
.....

Téléphone fixe

Dispositif permanent de lutte contre

l'incendie :

Zone de pose d'hélicoptère (40m x 40m)

Situation :

Itinéraires d'évacuation en cas d'accident :

.....

.....

Autres précisions (si nécessaire)

.....

.....

.....

Fait à....., le.....
Signature

Pièces à joindre au dossier

- *Un plan clair et détaillé du circuit matérialisant les renseignements mentionnés dans la demande ci-dessus. Pour une meilleure compréhension, fournir en complément des plans de la piste découpée en sections, un plan de coupe des profils en long et en travers dans le cas des circuits tout terrain.*
- *Un plan 1/25 000 de situation sur lequel figureront les itinéraires et accès secours.*
- *Le cas échéant, l'autorisation du propriétaire.*
- *Un dossier présentant les dispositions prises pour assurer la sécurité des personnes et la tranquillité publique comprenant en particulier le règlement intérieur d'utilisation du site.*
- *L'attestation d'assurance responsabilité civile de l'exploitant.*
- ***A noter que s'il s'agit d'une installation permanente, une déclaration d'établissement d'activités physiques et sportives doit être faite auprès des services de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.***